

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 SECTIONS CONNEXES
- .1 Section 310099 – Travaux de terrassement
 - .2 Section 321413 – Revêtements en pavés de béton préfabriqués
 - .3 Section 323700 – Mobilier urbain
- 1.2 BASE POUR PAYMENT .1
- Procédure de mesurage:
- .1 Passerelle en bois - La fourniture et l'installation d'une passerelle de bois incluent les bases de béton et fondation granulaire, toutes les excavations et la quincaillerie. La soumission du prix forfaitaire inclut la totalité du travail, des matériaux et des équipements nécessaires pour réaliser les travaux.
 - .2 Recouvrement de bois - La fourniture et l'installation de deux recouvrements en bois pour la rampe d'accès existante et passerelle pour les toilettes temporaires des hommes et des femmes incluent le matériel et la base de béton. La soumission du prix forfaitaire inclut la totalité du travail, des matériaux et des équipements nécessaires pour réaliser les travaux.
 - .3 La structure en bois pour les écrans de panneaux composites entre les toilettes est incluses dans la soumission au prix forfaitaire.
- 1.3 RÉFÉRENCES
- .1 American Society for Testing and Materials (ASTM International)
 - .1 ASTM D 5116-10, Standard Guide For Small-Scale Environmental Chamber Determinations of Organic Emissions From Indoor Materials/Products.
 - .2 American Wood Preservers' Association (AWPA)
 - .1 AWPA A2-15, Standard Methods for Analysis of Water-bourne Preservatives and Fire Retardant Formulations.
 - .3 Association canadienne de normalisation (CSA International)
 - .1 CSA B111-1974 (R2003), Wire Nails, Spikes and Staples (Clous, fiches et cavaliers en fil d'acier).
 - .2 CSA Série O80 F-08(C2012), Préservation du bois.
 - .3 CSA O86-09, Engineering Design in Wood.
 - .4 Association canadienne de normalisation (CSA)
 - .1 CSA Série O80 F-08(C2012), Préservation du bois.
 - .2 CSA-O80.201-97, Norme relative aux solvants organiques contenus dans les produits de préservation. (Cette norme porte sur les solvants organiques servant à la préparation des solutions de produits de préservation. La présente norme ne fait pas partie d'une série et ne constitue pas un document distinct.)
 - .5 Programme Choix environnemental (PCE)
 - .1 PCE-76-98, Enduits.

-
- .6 Commission nationale de classification des sciages
.1 NLGA, Règles de classification pour le bois d'oeuvre
Canadien 2012.
- 1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ .1 Le bois d'oeuvre doit être marqué du sceau d'un organisme de
classification reconnu par le Conseil d'accréditation de la
Commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre
(CLSAB).
- 1.5 GESTION ET ÉLIMINATION
DES DÉCHETS .1 Trier et recycler les déchets conformément aux prescriptions du
devis.
- .2 Évacuer du chantier tous les matériaux d'emballage et les
acheminer vers des installations appropriées de recyclage.
- .3 Ne pas incinérer le bois qui a été traité au moyen d'un produit de
préservation.
- .4 Le bois traité au moyen d'un produit de préservation doit être
séparé des matériaux et des matériels qui seront recyclés ou
réutilisés.
- .5 Évacuer les bouts, les déchets et la sciure de bois vers une
décharge approuvée par le Représentant du Ministère.
- .6 Acheminer les produits de préservation du bois inutilisés vers un
site de collecte de matières dangereuses agréé.
- .7 Il est interdit de déverser des produits de préservation inutilisés
dans les égouts, dans un cours d'eau, dans un lac, dans le sol ou à
tout autre endroit où ils pourraient présenter un risque pour la santé
ou pour l'environnement.
- 1.6 DESSINS D'ATELIER ET FICHES
- .1 Soumettre les dessins d'atelier pour la passerelle en bois et la jupe
de la rampe conformément aux prescriptions du présent
devis pour approbation par le Représentant du Ministère.
- .2 Les dessins d'atelier doivent indiquer ou montrer les matériaux,
l'épaisseur, les finis, les assemblages, les joints, le mode d'ancrage
et le nombre de dispositifs d'ancrage, les appuis, les éléments de
renforcement, les détails et les accessoires.
- .3 Fournir les dessins d'atelier pour tous les ouvrages en bois.
- .4 Fournir les fiches techniques du bois utilisé et des produits de
traitement.
- .5 Fournir la recommandation du fournisseur de bois pour le
traitement du bois coupé.

- .6 Contient les données techniques et échantillon pour la bande antidérapante et ancrage chimique

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX ET MATÉRIEL

- .1 Les installations seront construites avec du bois traité sans arsenic selon les indications aux plans ou équivalent approuvé. Le bois doit être traité sous pression au moyen du Cuivre Alcalin Quaternaire pour résister aux intempéries.
- .2 Dispositifs de fixation et de raccordement et produits de préservation appliqués sur place conformes à la norme CAN/CSA-S406.
- .3 De façon générale, le bois utilisé pour ces équipements doit être du bois tendre, blanchi sur 4 côtés, ayant une teneur en humidité égale ou inférieure à 19% et doit être sain, de belle facture, sans gerçure, noeud mort, lunure, éclissure ou gauchissement. Lorsqu'un fini naturel est prescrit pour ces éléments, le bois ne doit porter ni décolorant, ni marque de repère ou estampille déparant l'uniformité générale de la présentation.
- .4 Qualité : clair no.1, 35% avec nœud sain selon les exigences de la norme ACNOR 0141
- .5 Vis et boulons en acier galvanisé. Les poteaux en bois pour les écrans en panneaux composite doivent être ancrés sur les sonotubes par plaques de soutien 6 mm d'épais en acier galvanisé. Ces plaques de soutien doivent mesurer 230 x 230 mm et un tube qui mesure 150 mm de haut et 95 x 95 mm en largeur. Les plaques doivent être boulonnées au sonotube avec 4 boulons 122mm d'épais et 300 mm de haut et ancrage chimique doit être compatible avec le béton. L'ancrage chimique doit être un adhésif hybride incluant de la résine, agent durcissant, du ciment, et de l'eau et qui peut être utilisé lorsque la température est entre 0 et 40 degrés Celsius. Le produit ne peut pas contenir de la styrène.
- .6 Pour les bouts coupés : traitement du bois conforme aux prescriptions du fournisseur de bois
- .7 Couvrir chaque planche du plancher de la passerelle de bois, sur sa toute la largeur et longueur, avec une bande antidérapante 50mm large, noire, résistante au froid et aux conditions climatiques.
- .8 Toute la quincaillerie requise conformément aux prescriptions de régimes. Lorsque le matériel d'acier inoxydable est spécifié, utiliser des boulons et des vis en acier inoxydable.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 CONSTRUCTION

- .1 Sauf prescription contraire, effectuer les travaux conformément à la norme CSA O86.
- .2 Construire les structures en bois conformément à la norme CAN/CSA-S406.
- .3 Lorsque les poteaux sont taillés sur place, placer les bouts coupés vers le haut.
- .4 Ne pas brûler les débris de bois traité.
- .5 Appliquer un traitement sur tous les bouts coupés tel que prescrit par le fournisseur du bois.
- .6 Réaliser les platelages conformément aux exigences de la norme CSA O86.
- .7 Chaque planche doit reposer sur au moins un point d'appui ; les planches en porte-à-faux doivent cependant être supportées en au moins deux endroits. Dans le cas des platelages en pente, placer les languettes des planches vers le haut. Abouter les planches à l'aide de clavettes métalliques pour obtenir un assemblage serré et bien d'équerre.
- .8 Décaler d'au moins 0.5 m les joints d'extrémité des planches voisines et interposer au moins deux rangs de planches entre des joints réalisés à proximité l'un de l'autre. Ne pas faire de joints dans le premier cinquième des portées d'extrémité et réduire au minimum le nombre de joints dans le deuxième tiers de toutes les portées.
- .9 Prévoir un joint de 4mm entre les planches.

3.2 FINITION DES SURFACES

- .1 Faire disparaître les marques d'outil, les égratignures ainsi que toute trace d'abrasion.

***** FIN DE SECTION *****